Document d'informations clés

Objectif *: le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.*

Produit

ALM CAP 2029 - PART IC - Code ISIN : FR001400LSC4

Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) soumis au droit français géré par AG2R LA MONDIALE Gestion d'actifs du groupe AG2R LA MONDIALE

Nom de l'initiateur : **AG2R LA MONDIALE Gestion d'actifs**

Site internet : www.ag2rlamondiale.fr/gestion-d-actifs

Contact : Appelez le **+33 (1) 87 27 24 15** pour de plus amples informations sur le produit.

Autorité compétente : L'Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de **AG2R LA MONDIALE Gestion d'actifs** en ce qui concerne ce document d'informations clés.

AG2R LA MONDIALE Gestion d'actifs est agréée par la France sous le numéro **GP 03-027** et réglementée par l'Autorité des marchés financiers.

Date de révision du document d'informations clés : 16/04/2026

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit ?

Type : ALM CAP 2029 est un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) de droit français relevant de l'article L214-4 et suivants du Code Monétaire et Financier prenant la forme d'un Fonds Commun de Placement. Ce Fonds a été agréé par l'Autorité des Marchés Financiers en date du 5 janvier 2024 et créé le **01/02/2024**.

Durée et résiliation (résiliation de l'initiateur) : Le Fonds est créé pour une durée de 5 ans et arrive à échéance le 30 juin 2029. La Société de gestion peut décider la dissolution ou la fusion du présent Fonds à son initiative.

Objectif : de classification « Obligations et autres titres de créance libellés en euro ».
L'objectif de gestion est d'obtenir une performance annualisée nette de frais de gestion de 3% pour la part IC entre la date de création (soit le **01/02/2024**) et la date d'échéance (soit le 29/06/2029). La période de commercialisation s'achèvera le 31 décembre 2024. Après cette date, une commission de souscription de 3% acquise au Fonds sera prélevée pour toute nouvelle souscription.
Cette performance générée principalement par une stratégie de portage obligataire, s'entend nette de frais.
La stratégie d'investissement est axée sur une sélection qualitative et quantitative d'obligations, en vue de les détenir jusqu'à leur maturité finale ou première date de remboursement anticipé. Cette stratégie n'exclut pas une gestion active du portefeuille mais en assure un taux de rotation faible.

Cet objectif est fondé sur les conditions de marché au moment de l'ouverture du fonds et n'est valable qu'en cas de souscription à ce moment. En cas de souscription ultérieure, la performance dépendra des conditions de marché prévalant à ce moment, qui ne peuvent pas être anticipées et pourraient donc conduire à une performance différente. Cet objectif ne constitue pas une garantie.

Il peut exister un risque que la situation réelle des émetteurs soit moins bonne que prévue, cela pourrait diminuer la performance et Fonds et l'objectif de gestion ne pourrait être atteint. Le Fonds n'a pas d'indicateur de référence.

L'équipe de gestion sélectionnera des titres notés par une agence de notation et par une évaluation interne (tant pour les titres notés que non notés) offrant un rendement suffisant par rapport à l'objectif, en fonction de ses anticipations sur le risque de défaut. Le fonds ne pourra détenir d'obligations convertibles contingentes AT1, ni d'obligations convertibles.
Durant la phase de commercialisation du fonds, celui-ci pourra être investi en titres du marché monétaire et/ou OPCVM et FIA monétaires dont l'échéance ne pourra excéder la date de lancement du fonds.

Le Fonds pourra détenir des obligations, et autres titres de créances libellés en euro dont l'émetteur appartient à l'union européenne ou à un pays de l'OCDE jusqu'à :

- 75% de son actif net de notation supérieure ou égale à BBB- (ou jugée équivalente selon l'analyse de la société de gestion) ;
- 25% de son actif net de notation inférieure à BBB- mais supérieure ou égale à B+ (ou jugée équivalente selon l'analyse de la société de gestion).

Ces limites de notation s'entendent à l'acquisition des titres. En cas de dégradation de la notation de titres en portefeuille, le gérant se garde la possibilité de conserver ces titres jusqu'à leur échéance susceptible ainsi de conduire le Fonds à ne pas respecter ces limites.

La Société de gestion ne s'appuie pas uniquement sur la notation émise par les agences mais se repose également sur une analyse interne du risque de crédit. Ainsi, la qualité de crédit d'une émission ou d'un émetteur est évaluée par la société de gestion indépendamment de son appréciation par les agences de notation.

En sus, le Fonds pourra investir, jusqu'à 100% de son actif net, dans des parts ou actions d'OPCVM français et/ou d'OPCVM européens de classification AMF monétaire et monétaire court terme ou classification équivalente, et jusqu'à 30% de son actif net dans des parts ou actions de FIA de droit français ou de FIA établis dans d'autres Etats membres de l'Union européenne et de fonds d'investissement constitués sur le fondement d'un droit étranger respectant les quatre critères de l'article R214-13 du code monétaire et financier de classification monétaire standard et/ou court terme ou équivalentes.
A l'issue de la période de constitution et après le 31/12/2024, et ce jusqu'à 10% de son actif net, le Fonds pourra investir en parts ou actions d'OPCVM de droit français ou étranger et en parts ou actions de fonds d'investissement relevant de la Directive 2011-61-UE de droit français, ou établis dans d'autres états membres de l'Union européenne répondant aux conditions de l'article R 214-13 du Code monétaire et financier, de classification AMF de type monétaires standard et/ou court terme.
Toutefois, à compter du 1er janvier 2029, le Fonds pourra, jusqu'à 100% de son actif net, investir en parts ou actions d'OPCVM français et/ou d'OPCVM européens de classification AMF monétaire et monétaire court terme ou classification équivalente et jusqu'à 30% de son actif net en parts ou actions de FIA de droit français ou de FIA établis dans d'autres Etats membres de l'Union européenne et de fonds d'investissement constitués sur le fondement d'un droit étranger respectant les quatre critères de l'article R214-13 du code monétaire et financier de classification AMF monétaires standard et/ou court terme ou équivalentes.

Le FCP peut en outre détenir jusqu'à 10% maximum de son actif net en actions de tous secteurs et de toutes tailles de capitalisation, uniquement à la suite de la défaillance d'un émetteur obligataire qui verserait des actions.

Le Fonds, dans la limite de 10% de son actif net, peut avoir recours aux emprunts d'espèces et procéder à des opérations d'acquisition et de cession temporaire.
Le Fonds n'aura pas recours aux instruments dérivés.

La fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt se situe à un niveau de 0 à 5,5.

Affectation des sommes distribuables : capitalisation

Investisseurs de détail visés : Le Fonds s'adresse à des investisseurs recherchant une valorisation de leur épargne à **long terme** (supérieure à **5 ans**), ayant une connaissance théorique de marchés de taux tout en acceptant de s'exposer à un risque de variation de la valeur liquidative inhérent à ces marchés et par conséquent de supporter une perte en capital. Ce Fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leurs apports avant la durée de placement recommandée. Ce Fonds n'est pas à destination de personnes présentant les caractéristiques d'US Person, ni à des russes ou biélorusses, tels que définis dans le Prospectus du Fonds.

Dépositaire : BNP PARIBAS SA.

Informations complémentaires : Le règlement et les rapports annuels et semestriels du Fonds sont disponibles en français sur le site internet de la société de gestion et gratuitement sur simple demande écrite à l'adresse contact-ag2rlmga@ag2rlamondiale.fr. La valeur liquidative est disponible sur le site internet de la société de gestion. **www.ag2rlamondiale.fr/gestion-d-actifs/**

Périodicité de calcul de la valeur liquidative et demandes de rachat : Les demandes de souscriptions et de rachats sont émises à tout moment et centralisées chaque jour de valorisation (J) jusqu'à 10h30 auprès de BNP Paribas SA. Elles sont exécutées sur la base de la valeur liquidative du jour et livrées ou réglées en J+2.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque

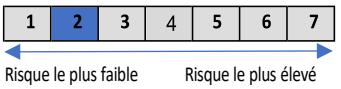

L'indicateur de risque part de l'hypothèse, que vous conservez le produit 5 ans. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance et vous pourriez obtenir moins en retour. L'indicateur de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé le Fonds dans la classe de risque 2 qui est une classe de risque faible. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Les risques suivants non pris en compte dans l'indicateur peuvent avoir un impact à la baisse sur la valeur liquidative du Fonds :

- le risque de crédit : risque de baisse de la qualité de d'un émetteur privé ou de défaut de ce dernier. La valeur liquidative peut baisser
- le risque de contrepartie : risque de faillite, de défaut de paiement ou à tout autre type de défaut de toute contrepartie avec laquelle il aura conclu un contrat ou une transaction.

Ce Produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Scénarios de performance :

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.
Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : 5 ans
Exemple d'investissement : 10.000 €

Scénarios :		**Si vous sortez après 1 an**	**Si vous sortez après 5 ans** *(période de détention recommandée)*	
Minimum : **Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.**				
Scénario de tensions	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	8431€	8175€	Le scénario défavorable s'est déroulé durant la période entre 09/2017 et 09/2022
	Rendement annuel moyen	-15,69%	-3,95%	
Scénario défavorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	8504 €	8703 €	
	Rendement annuel moyen	- 14,96%	-2,74 %	Le scénario intermédiaire s'est déroulé durant la période entre 01/2018 et 01/2023
Scénario intermédiaire	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	9562€	9609 €	
	Rendement annuel moyen	-4,38 %	-0,79 %	
Scénario favorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	10097 €	10439 €	Le scénario favorable s'est déroulé durant la période entre 02/2020 et 02/2025
	Rendement annuel moyen	0,97 %	0,86 %	

Que se passe-t-il si AG2R LA MONDIALE Gestion d'actifs n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce Fonds ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps
Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles. Nous avons supposé :

- Qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %).
- Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 EUR sont investis.

Investissement de 10.000 €	**Si vous sortez après 1 an**	**Si vous sortez après 5 ans** *(Période de détention recommandée)*
Coûts totaux	**674 €**	**911 €**
Incidence des coûts annuels (*)	**6,95 %**	**1,84 %**

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de **1,05 %** avant déduction des coûts et de **- 0,79%** après cette déduction.
Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera, le cas échéant, du montant. Le produit dispose d'un mécanisme d'ajustement de la Valeur Liquidative afin de limiter l'impact des souscriptions/rachat sur les porteurs restants dans le fonds. Les détails du mécanisme sont décrits dans le prospectus.

Composition des coûts :

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	3 % du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Il s'agit du montant que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	**300 €**
Coûts de sortie	3% de votre investissement avant qu'il ne vous soit payé.	**291 €**
Coûts récurrents (prélevés chaque année)		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	0,50 **%** de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	**49 €**
Coûts de transaction	0,13 **%** de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	**12 €**
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats (et commission d'intéressement)	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	**0.00 €**

Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

La durée de placement minimale recommandée est de cinq (5) ans en raison de la nature du sous-jacent de l'investissement orienté sur les marchés de taux. Les parts de ce Fonds sont des supports de placement à long terme, elles doivent être acquises dans une optique de diversification d'un patrimoine. Un désinvestissement avant l'échéance est possible avec toutefois un risque de perte en capital. Vous pouvez demander le remboursement de vos parts chaque jour, les opérations de rachat sont exécutées de façon quotidienne. Le produit a un dispositif de plafonnement de rachats de parts permettant de reporter les demandes de rachat dans des circonstances exceptionnelles et selon les conditions détaillées dans le prospectus du produit.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Vous pouvez formuler une réclamation concernant le produit ou le comportement (i) de La société de gestion (ii) d'une personne qui fournit des conseils au sujet de ce produit, ou (iii) d'une personne qui vend ce produit en adressant un courrier électronique ou un courrier postal aux personnes suivantes, selon le cas :

• Si votre réclamation concerne le produit lui-même ou le comportement de la Société de gestion : veuillez contacter la société de gestion, par courrier, à l'attention de **AG2R LA MONDIALE Gestion d'actifs** :

Siège Social : 14-16 Boulevard Malesherbes - 75008 Paris
Bureaux : 154 rue Anatole France - 92300 Levallois-Perret

Une procédure de traitement des réclamations est disponible sur le site internet de la société de gestion : www.ag2rlamondiale.fr/gestion-d-actifs

• Si votre réclamation concerne une personne qui fournit des conseils sur le produit ou bien qui le propose, veuillez contacter cette personne en direct.

Conformément aux dispositions de l'article L.621-19 du Code monétaire et financier, en dernier recours amiable, vous avez la possibilité de saisir le Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) via le site internet www.amf-france.org (formulaire de demande de médiation), ou par courrier : Le Médiateur - Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 PARIS CEDEX 02.

Autres informations pertinentes

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Ce produit promeut des caractéristiques environnementales ou sociales au sens l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement SFDR »). Toute information relative à la finance durable se trouve sur le site internet de la Société de gestion : **https://www.ag2rlamondiale.fr/gestion-d-actifs/investisseur-responsable/investisseur-responsable-pour-l-ensemble-de-ses-actifs**

Pour toutes informations relatives aux performances passées, nous mettons à votre disposition le lien du site internet de la Société de gestion suivant : **https://www.ag2rlamondiale.fr/gestion-d-actifs/conseil-notre-gamme-de-fonds-opc-organismes-de-placements-collectifs/conseil-performances-passees-des-fonds-almga**